

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Procès-verbal de l'ajournement de la session du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue à la salle du Centre multiculturel, sis au 70, rue Principale; dans la municipalité de Messines, mardi le 24 avril 2007 à compter de 21 heures.

Sont présents :

**Les conseillères et les
conseillers/substituts**

Municipalités

Monsieur le conseiller Jean Giasson	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Carle	Bouchette
Madame la conseillère Suzanne Lamarche	Cayamant
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Gary Armstrong	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Réal Rochon	Gracefield
Monsieur le conseiller Adrien Noël	Kazabazua
Monsieur le conseiller Stan Christensen*	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Fernand Lirette	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Absences motivées :

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Michael Francis	Low

* Substitut à monsieur le conseiller Raymond Lafrenière

Le tout formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Rondeau, préfet.

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général.

Luc Séguin, adjoint à la direction générale, agit à titre de secrétaire de la session.

OUVERTURE DE LA SESSION

0.1

Monsieur Rondeau, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes composant l'assistance et rappelle les motifs pour lesquels la session est l'objet d'un ajournement.

2007-R-AG159

Adoption de l'ordre du jour

0.2

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopté le 16 janvier 2007.

ADOPTÉE

2007-R-AG160

Abrogation du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QU' à l'occasion de la tenue de la session du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le 16 janvier 2007, monsieur le conseiller Réal Rochon, a donné avis de motion de la présentation pour adoption d'un règlement modifiant le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 2007-193 abrogeant le règlement 2006-183 et qu'il soit est statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-193 ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 2006-183**

ARTICLE 1

Le règlement numéro 2006-183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau est, à toute fin que de droit, abrogé.

ARTICLE 2

Le règlement 2007-193 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Rondeau
Préfet

André Beauchemin
Directeur général

ADOPTÉE

2007-R-AG161

Création du Comité consultatif des cours d'eau de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de créer et

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

d'adjoindre aux membres du comité des cours d'eau
des personnes ressources;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Coulombe et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu de créer le Comité consultatif des cours d'eau, de le composer de monsieur Pierre Rondeau, préfet, de monsieur Jean Giasson son président, de monsieur le conseiller Laurent Fortin, de madame la conseillère Suzanne Lamarche, de monsieur le conseiller Neil Gagnon, d'une personne représentante et désignée par l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, d'une personne représentante et désignée par l'Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides, d'une personne représentante des associations de véhicules hors-route de la Vallée-de-la-Gatineau, du responsable des cours d'eau, monsieur Dany Bélanger, qui sont accompagnées d'un modérateur que l'administration générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau désignera;

Il est également résolu :

QUE le mandat du Comité consultatif des cours d'eau est de produire un projet de règlement, devant mener à l'adoption par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, d'un règlement pourvoyant à la gestion des matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

QUE les membres du comité déterminent les fréquences des rencontres et favorisent l'ajournement des travaux, dans le but de permettre aux membres dudit comité, de consulter à l'externe une ressource;

QUE les membres du comité déterminent le processus de consultation publique devant comporter trois rencontres dont une rencontre dans le secteur sud, une rencontre dans le secteur centre et une rencontre dans le secteur nord du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2007-R-AG162

Amendement à la résolution portant le numéro de référence 2007.R.AG161 portant sur la Création du Comité consultatif des cours d'eau de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon de modifier la résolution numéro 2007.R.AG161 afin qu'une personne représentante et désignée par l'Office des producteurs de bois du Pontiac soit et est du comité.

LE VOTE EST APPELÉ,

12 conseillers votent : **POUR**
3 conseillers votent : **CONTRE**

Les membres du conseil proposant les éléments de la résolution 2007.R.SG160 acceptent la modification; la résolution portant le numéro de référence **2007.R.AG161** est **ADOPTÉE** sur division.

Note au procès verbal

Composition du Comité consultatif des cours d'eau

Le Comité consultatif des cours d'eau est composé, de monsieur Pierre Rondeau, préfet, de monsieur Jean Giasson son président, de monsieur le conseiller Laurent Fortin, de madame la conseillère Suzanne Lamarche, de monsieur le conseiller Neil Gagnon, d'une personne représentante et désignée par l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, d'une personne représentante et désignée par l'Office des producteurs de bois du Pontiac, d'une personne représentante et désignée par l'Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides, d'une personne représentante des associations de véhicules hors-route de la Vallée-de-la-Gatineau, du responsable des cours d'eau, monsieur Dany Bélanger, qui sont accompagnées d'un modérateur que l'administration générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau désignera.

2007-R-AG163

Levée de l'assemblée

À 21h17, il est unanimement résolu de lever l'assemblée.

Pierre Rondeau
Préfet

Luc Séguin
Adjoint à la direction générale